

Le 10 novembre 2009,

A
G
L
I
A



DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
Monsieur CAZE, Directeur

Arche Sud
92055 La Défense Cedex



Copie pour information à :
Monsieur Mauguin, Directeur de la DPMA
Monsieur LEGER, DGITM/DAM/SM2
Monsieur Gortais, DGITM/DAM/SM

Dossier suivi par : M^{lle} Aline DELAMARE – Aglia – delamare.aglia@orange.fr
M. Jean-Pierre BOSSET – CNPME – jobosset@comite-peches.fr
M. Rémi BELLIA – Association Marco Polo – remibellia@marcopolo.asso.fr

Objet : Informations au sujet du travail sur le pescatourisme mené sur le littoral français et sur la création d'un groupe de travail dédié à cette thématique.

Pièces jointes : Synthèse du rapport « *Le pescatourisme : Cadre juridique actuel et perspectives pour le développement d'activités touristiques dans les secteurs pêche et cultures marines* » (Mars 2007).

Résultats de l'expérimentation pescatourisme menée dans le Var par l'association Marco Polo.

Monsieur le Directeur,

L'Aglia (Association du Grand Littoral Atlantique), le CNPME (Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) et l'Association Marco Polo, en collaboration avec le CLPME du Var, travaillent actuellement au développement et à la mise en place de l'activité de **pescatourisme** sur le littoral français.

Le pescatourisme a fait l'objet d'une étude, en 2006 et 2007, dans le cadre du programme DEFIS-EQUAL, qui a permis d'aboutir à une synthèse réglementaire. A la suite des entretiens réalisés par l'Aglia lors de cette étude et de la publication du rapport Aglia « *Le pescatourisme : Cadre juridique actuel et perspectives pour le développement d'activités touristiques dans les secteurs pêche et cultures marines* » (Mars 2007), un travail a été mené par le Bureau de la réglementation et du contrôle de la sécurité des navires (SM2) sur le cadre réglementaire du transport de passagers. Cela a conduit à la publication de deux notes de la DAM :

- ▶ Note du 11 janvier 2007, relative à l'embarquement occasionnel de passagers sur les navires de pêche ;
- ▶ Note du 20 juillet 2007, étendant l'application de la note du 11 janvier 2007 aux navires de pêche embarquant des passagers éco-touristes.

Ces deux notes ont toujours cours actuellement mais n'ont cependant pas permis l'essor de l'activité de pescatourisme.

Dans le département du Var, un projet expérimental de mise en œuvre du pescatourisme est conduit par l'association Marco Polo Echanger Autrement. A partir d'un large partenariat associant le CLPMEM du Var, le CRPMEM PACA, la prud'homie de St Raphaël, la DDAM du Var, les collectivités locales et les professionnels du tourisme, 5 navires ont accueilli durant l'été environ 150 passagers pour une matinée de découverte de la pêche traditionnelle artisanale. Néanmoins, le cadre réglementaire actuel ne permet pas d'exploiter pleinement la plus value, en matière de diversification, que le pescatourisme pourrait apporter à la pêche. Les résultats de cette expérimentation sont présentés en pièce jointe.

Dans un souci d'accompagnement à la profession, l'Agria, le CNPMEM et l'association Marco Polo ont souhaité réaliser un travail commun visant à connaître les besoins et les attentes des professionnels de la pêche sur cette thématique et à participer à la consultation sur la refonte des divisions 227 et 226 du règlement annexé à l'arrêté du 23/11/1987 (concernant les navires de pêche de plus et moins de 12 m), qui devraient intégrer les dispositions d'emport de passagers dans leur nouvelle version.

La loi de modernisation pêche pouvant créer un cadre à cette nouvelle activité, il est important que dès à présent nous puissions travailler conjointement à l'élaboration de propositions s'appuyant sur le premier bilan des expériences entreprises.

C'est dans ce contexte que le CNPMEM souhaite créer et coordonner un groupe de travail, auquel participeront entre autres l'Agria et l'association Marco Polo, dédié au pescatourisme, d'ici la fin de l'année 2009. Nous souhaiterions que la DAM s'associe à cette démarche. Ainsi les éventuelles remarques à prendre en considération n'en seront que plus pertinentes et la mise en place d'une nouvelle réglementation que plus rapide.

En restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Janick Moriceau
Présidente de l'Agria

Hubert Carré
Directeur général du CNPMEM

Remi BELLIA
Coordinateur du projet Pescatourisme 83
Marco Polo Echanger Autrement

AGLIA
Quai aux Vivres
17314 ROCHEFORT Cedex
Tél. 05 46 88 60 60
Fax 05 46 88 45 78
Email : agria@wanadoo.fr

